Image not found or type unknown

Déclaration trimestrielle caf et indemnité de rupture conventionn

Par **Val Cubizolles**, le **03/01/2018** à **10:37**

bonjour,
Je dois faire ma déclaration trimestrielle de revenus mensuel à la caf. Je viens de signer mon solde de tout compte en date du 30/12 suite rupture conventionnelle.
Dois je déclarer le montant de l'indemnité légale de rupture dans mon salaire du mois de décembre ? sachant qu'il n'y a aucun dépassement c'est l'indemnité minimum légale. Par avance merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés